PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance extraordinaire tenue le 14 octobre 2025, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
Mme Diane Laverdière # 3	Vacant # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

L'ORDRE DU JOUR

1. Changement de date de la séance de novembre 2025
2. Nomination du maire suppléant
3. Achat d'une boite aux lettres sécurisée
4. Plan gestion-eau
5. Levée

2025-10-151 CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE DE NOVEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter de devancer la date de la séance du 24 novembre 2005 au 3 novembre 2025.

Adoptée

2025-10-152 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent de nommer monsieur le conseiller Martin Thibeault comme maire suppléant.

Adopté

2025-10-153 ACHAT D'UNE BOÎTE AUX LETTRES SÉCURISÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'acheter une boite aux lettres sécurisée au coût de 367.41$ taxes non incluses.

Adopté

2025-10-154 **PLAN GESTION-EAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à offrir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne qu'

Il SOIT RÉSOLU QUE

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adopté

2025-10-155 **LEVÉE**

À 19h34 il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par monsieur le conseiller Matin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté

La directrice générale, madame Martine Lachaine dissout le conseil.

André Rioux,Maire	Martine Lachaine, directrice générale et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.